

Réunion du Conseil Municipal du 27 avril 2015

Présents ou représentés : A. Boucheras, Ph. Blateyron, Y. Deplat, J.M. Ebely, A. Forestier, A. Lapaux, R. Mouton, J.L. Nicolay, C. Patier, J. Perol, C. Haroux, M. Munich, C. Andraud,
Absent : R. Langouët

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr Peynon. Il est d'abord procédé à la lecture du compte rendu de la réunion du 16 février 2015, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité. Puis intervient l'examen de l'ordre du jour :

- Comptes Administratifs 2014

C'est la lecture des comptes de la Commune, de l'Assainissement et du CCAS. Ils doivent correspondre aux comptes de gestion tenus par la Trésorerie de Luzillat.

- Commune

La comptabilité 2014 présente un excédent cumulé en section de fonctionnement de 416 451.93 €. Le Conseil Municipal décide d'affecter la totalité de cet excédent en réserves, au compte 1068, en recettes d'investissement au budget primitif 2015.

- CCAS

La comptabilité 2014 présente un excédent de 4 274.51 € en section de fonctionnement et on le reporte sur la ligne 002 en recette de fonctionnement.

- Assainissement

On constate un déficit cumulé de 15 559.47 € en section investissement et un excédent cumulé en section d'exploitation de 7 844.12 € qu'il convient de reporter au compte 1068 (recettes d'investissement).

- Local commercial

On constate un déficit cumulé de 38 109.69 € en section investissement et un excédent cumulé en section d'exploitation de 750.00 € qu'il convient de reporter au compte 002 (recettes de fonctionnement).

- Budgets Primitifs 2015

- CCAS

Le budget est équilibré à 5 680.00 €

- Assainissement

La section d'exploitation est équilibrée à 84 656.17 €

La section d'investissement est équilibrée à 465 338.47 €*

- Commune

Fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à 987 000 € avec un virement à la section investissement de 178 462.72 €, ce qui constitue l'autofinancement.

Section investissement équilibrée à 810 128.37 €

Les investissements les plus conséquents prévus au cours de l'année 2015 concernent la construction du local commercial et les travaux d'assainissement route des Fours à chauds.

- Pas d'augmentation des impôts

Monsieur le Maire propose de poursuivre l'effort de maîtrise des charges de fonctionnement, ceci permettant de dégager des moyens pour investir.

Monsieur le Maire propose en conséquence de ne pas augmenter les impôts locaux. Il n'y aura donc pas de variation du coefficient, c'est-à-dire maintien des impôts à taux constant :

Taxe d'habitation : 10.31 %

Taxe Foncière : 15.91 %

Taxe Foncière (non bâti) : 83.45 %

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ensemble des Comptes Administratifs et Comptes de Gestion 2014, les Budgets 2015, les délibérations d'affectation de résultat et les taux d'imposition.

- Jury d'Assises

Les trois personnes désignées par le tirage au sort sont :

Mme FLORET Annette, Mr JOURFIER Clément, Mr HELLEBOID Frédéric